

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Coronavirus : Evolution de la situation sanitaire au 28 août 2020.

Une conférence téléphonique de rentrée a eu lieu ce matin avec la Direction Générale pour faire le point sur la situation COVID dans les services Douane.

Point de situation : 2 constats généraux : reprise assez forte de l'épidémie (augmentation des nouveaux cas) et durcissement des dispositions de prévention, anticipées par certains préfets (port du masque obligatoire à Paris, Marseille).

Trois nouveaux textes sont en préparation :

- Protocole sanitaire employeur/employé
- Avis de la Haute autorité de santé publique : masques, exemptions de port de masque...
- Circulaire DGAFP

Ces textes, dès leur parution, encadreront nos pratiques.

- **Masques** : par anticipation et en attendant la parution de la circulaire DGAFP : **le port du masque est rendu obligatoire sur les lieux de travail**

Un état de nos stocks et de nos besoins en masques est en cours de réalisation. La plupart des interrégions ont un stock suffisant, mais pas toutes, au jour présent. La vigilance porte sur les stocks au-delà du mois de septembre, si la crise doit durer plusieurs mois.

Adaptation du port du masque : il y aura des dérogations au port (risque médical à évaluer).

Le masque en tissu est extrêmement difficile à porter dans la durée. Le plus confortable reste le masque chirurgical en papier jetable. Ce qui est prévu : 2 masques par agent et par jour en CO, 3 par jour pour la Surveillance. La distribution des masques est faite par les préfets qui doit tenir compte des demandes des administrations sur les types de masques.

- **Télétravail** : les mesures prises précédemment perdureront. 3 jours maximum par semaine restent la norme (sauf pour les agents vulnérables qui peuvent être en télétravail total), avec rotation des agents au sein d'un même service, en attendant la parution et la déclinaison de la circulaire DGAFP.

Les dispositions prises antérieurement (telles qu'aménagements d'horaires) perdureront jusqu'à la parution de la circulaire DGAFP.

Dans certains endroits, il est avéré que les hiérarchies ne sont toujours pas prêtes au télétravail. Il y a beaucoup de refus, y compris à des collègues vulnérables ou fragiles. La DG s'est dite prête à faire les rappels nécessaires aux directeurs pour aller vers davantage de souplesse.

L'attestation « Télétravail COVID » simplifiée sera prolongée.

Pour faciliter l'accès au télétravail, 1450 ordinateurs portables supplémentaires ont été commandés. Globalement à terme, 4500 appareils seront disponibles pour le télétravail. L'injustice de traitement des agents liée au manque de matériel sera gommée par cet apport en appareils. L'injustice liée aux postes éligibles ou non au télétravail demeurera. **La CFTC demande une rotation des agents sur les fonctions éligibles ou non au télétravail, afin que ce ne soient pas toujours les mêmes agents qui soient exposés.**

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎: 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



La Vie à Défendre

- **Personnes vulnérables ou au contact de personnes vulnérables** : le télétravail reste recommandé. Les médecins de prévention doivent émettre des recommandations (télétravail ou aménagement de poste).

Question : que va-t-on faire des 150 agents de la Surveillance identifiés comme personnes vulnérables qui ne peuvent pas être en télétravail ni bénéficier d'aménagements de postes ? Les ASA expirant au 31 août, elles seront prolongées jusqu'en fin de semaine prochaine en attendant les nouvelles directives. L'objectif est de ne pas maintenir trop longtemps ces agents isolés de leur travail. Il y a un angle mort dans les dispositions de la DGAFP, lié à notre spécificité Surveillance. L'administration va rechercher et proposer des solutions aux agents.

Les derniers projets Fonction Publique évoquent la possibilité de mettre les agents concernés en congé maladie ordinaire. **La CFTC sera opposée à ce type de solution.**

- Comment organiser les **contrôles en entreprises** ? Ils reprendront, avec respect des mêmes contraintes que dans les services (masques, distanciation, gestes-barrière).

- Des difficultés apparaissent dans les services pour maintenir la **distanciation sociale et les gestes barrière**. Un relâchement se manifeste dans de nombreux sites. Il y a des conflits entre les agents qui se sentent concernés et les autres. Comment faire respecter les dispositions de prévention ? Il va falloir faire un effort de pédagogie, qui éventuellement pourrait déboucher sur des **sanctions disciplinaires en cas de non-respect** (service non fait, prélèvement d'un trentième). Une campagne de communication claire vers les agents sera lancée à partir de lundi.

- Les organisations syndicales ont demandé un **report de toutes les réformes et restructurations en cours**, pour limiter les déplacements liés à ces réformes, et parce que ce n'est pas la priorité du moment.

- **Agenda social et mixité des réunions** (présentiel/audio/visio). On s'adaptera au jour le jour pour décider quelles instances on maintient ou non, selon leur enjeu ou urgence. Lors des CAP, il est envisagé que tout le monde soit masqué. Pas d'audio ni de visio pour les CAP. On respecte à nouveau le régime présentiel strict sauf à ce qu'une nouvelle ordonnance vienne modifier les dispositions.

CFTC-Douanes :

Sur un autre ton.